



PROCES-VERBAL
SUCCINCT DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 22 MARS
2024 À 9H30

Simiane-Collongue

Le 22 mars 2024, le Conseil Municipal s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

MEMBRES PRESENTS : MM. Philippe ARDHUIN – M. Léonard BALDOCCHI – Mme Marina BARRESI – Myriam BONNET – Robert CANAMAS – Yvonne FORNASIER – Micheline FRAU - Anna GAGLIARDI – Édouard GAI — Jean LE PESQ – Paul MAISON – Isabelle MAZEAUD CULIOLI – Jennifer PALOMBE-MARKARIAN – Paule RANUCCI – Lucien RIGAT — Claudine SEGURA – Dominique VALOIS-VALERA – M. Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO

PROCURATIONS :

- M. Jean-Michel CASTAGNETTI à Mme Anna GAGLIARDI
- Mme Isabelle CAUET à M. Jean Le PESQ
- Mme Stéphanie CHASTIN à Mme Myriam BONNET
- M. Anthony GIMENEZ à M. Robert CANAMAS
- Mme Noémie GUILBOT à Mme Dominique VALOIS – VALERA
- M. Hervé PERNOT à Mme Isabelle MAZEAUD CULIOLI
- M. Hervé SEREKIAN à Mme Jennifer PALOMBE
- Mme Marine SIMULA à Mme Marina BARRESI

ABSENTS : - M. Yoann FEMENIA – M. Jean-Charles POUPEL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 29
- Présents : 19
- Votants : 27

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : Je propose Dominique Valera comme secrétaire de séance.

Questions du groupe De Collongue A Simiane.

Madame Mazeaud : Je peux lire mes questions?

Monsieur le Maire : Si ce sont les mêmes.

Madame Mazeaud : Oui, puis ce sont les questions de mon groupe à priori c'est moi qui les lis.

Monsieur le Maire : Ça ne me gêne pas, si vous n'en rajoutez pas

Première question : Commission de contrôle des comptes. *Le code des collectivités territoriales prévoit que dans toutes communes ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, le Conseil Municipal doit créer une commission de contrôle des comptes détaillés des opérations de toutes entreprises liées à la commune par une convention financière comportant des règlements de compte périodique. Et ce en application des articles R2 222-3 et 2 222-1 du code des collectivités territoriales. Or ces articles ne sont pas respectés puisqu'à ce jour vous n'avez pas demandé au Conseil Municipal la création de cette commission de contrôle des comptes. Nous vous demandons donc par cette question orale du 22 mars de mettre à l'ordre du jour de notre prochain Conseil Municipal la création de cette commission imposée par l'article R 2 222-3 du code des Collectivités Territoriales en précisant que c'est au Conseil Municipal d'en fixer la composition dans le respect de l'article L 2121 -22 du code des Collectivités Territoriales qui dispose que le principe de la représentation proportionnelle doit y être respecté pour permettre l'expression pluraliste des différentes sensibilités des élus de notre Conseil Municipal.*

Monsieur le Maire : C'est bon ? Je peux passer à la réponse? Bien, alors, je veux bien faire toutes les commissions du monde à la condition que le groupe d'opposition vienne. Bien.

Madame Mazeaud : Bien sûr nous viendrons.

Monsieur le Maire : Alors là-dessus, quand vous regardez un texte, il est bon de regarder de quoi on parle. On va quand même questionner la préfecture, mais cette question a été posée, c'est une question du gouvernement au gouvernement, je vais vous la lire, cela vous éclaircir. C'est Madame Laurence Arribagé qui interroge le ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur la coexistence de deux structures ayant vocation à contrôler l'activité des délégataires de services publics par le comité territorial déléguant. Il s'agit d'abord de la commission de contrôle telle que définie par les dispositions réglementaire des articles R22 22-1 à R22 22-6, celui dont on parle, du code général des collectivités territoriales. Au terme de l'article R2222-3, toute commune ou tout établissement ayant plus de 75 000 euros de recette de fonctionnement est tenu de faire examiner par une commission de contrôle, dont la composition est fixée par une délibération du Conseil Municipal et du Conseil de l'Établissement des comptes détaillés des opérations de toutes entreprises liées à la commune. Les comptes détaillés des opérations de toutes entreprises liées à la commune ou à l'établissement par une convention financière comportant des règlements de compte périodique, or cette commission subsiste indépendamment à la création de la commission législative des services publics locaux dont les compétences ont été étendues par l'article cinq de la loi patati patata. La réponse : « le gouvernement est attaché à simplifier les procédures de consultations afin de mettre fin à l'empilement d'organismes trop nombreux à ce titre. La suppression de 166 commissions consultatives a été décidée à l'occasion des comités interministériels pour la modernisation de l'action publique. Toutefois, en raison de leurs spécificités respectives, il y a eu lieu de maintenir la commission de contrôle, relevant de l'article 22-1 à R22-6 du code général du comité territorial, et la commission consultative des services publics

locaux, défini à l'article L14 13. En effet ces deux commissions ne recouvrent pas les mêmes champs de compétences alors que la commission de contrôle, celle dont on parle, exerce un contrôle comptable des opérations des entreprises ayant conventionnées avec une commune ou un établissement public communal. Alors nous n'avons pas d'entreprise sur la commune. Il y a une association qui a la crèche, qui a une DSP, association, et pas entreprise, et comme elle est déficitaire elle ne fait pas 75 000 euros de bénéfices. Mais nous allons demander à la préfecture pour plus de clarté.

Monsieur Vigouroux : Mais il y a d'autres entreprises ?

Monsieur le Maire : Je ne vous demande pas de discuter la loi, je la lis. Écoutez, on n'est pas l'Assemblée nationale, c'est pas nous qui faisons les lois.

Madame Mazeaud : Nous prenons acte que vous allez demander s'il y a lieu ou pas de la faire et on attend la réponse.

Monsieur le Maire : Oui enfin je pense qu'ils vont me ressortir ce que je viens de vous lire.

Monsieur Vigouroux : C'est de l'interprétation

Madame Mazeaud : On attend la réponse

Monsieur le Maire : Il ne faut pas qu'il interprète, c'est le ministre qui a fait la loi qui répond. Peu importe, on a interrogé ce n'est pas un problème. Question suivante.

Madame Mazeaud : C'est quelle instance, c'est le contrôle de légalité c'est ça, que vous interrogez ?

Monsieur le Maire : Alors le contrôle de légalité, c'est à dire qu'en fait, là-dessus, on nous demande de faire un troisième contrôle redondant. Puisque nous avons le contrôle de la Mairie, nous avons le contrôle de la Cours des Comptes, nous avons le contrôle du contrôle de légalité, et maintenant il faut un autre contrôle.

Madame Mazeaud : Non mais ce ne sont pas les mêmes objectifs ces contrôles. Là vous allez faire une demande, ok, mais vous allez la faire à qui ?

Monsieur le Maire : Et bien au Préfet.

Madame Mazeaud : Au Préfet d'accord. Ma question c'était juste ça.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas demander à Pierre Paul Jacque.

Question 2 : Étude Circulation : L'étude circulation publiée sur le site Facebook de la Mairie présente en sa page 22 un fonctionnement circulatoire incluant la création de nouveaux barreaux. Il est prévu un nouveau barreau en angle entre le chemin de la barricade et la route de Gardanne, permettant de dévier le flux du carrefour de la Croix de Fer. A ce jour, le foncier nécessaire à ce barreau appartient-il à la commune, première question. Par ailleurs, cette étude prévoit 810 déplacements en véhicule sur la journée, 3 par jour et par habitant pour les nouveaux habitants des logements, ce qui semble cohérent. On peut estimer que deux déplacements sur les trois se feront aux heures de pointes notamment pour se rendre et revenir de son travail, ce qui conduirait à un trafic supplémentaire sur ce chemin, de 250 à 270 véhicules de 8h à 9h et de 17h à 18h. Hors, l'étude retient une augmentation du trafic aux heures de pointes de 65 véhicules, ce qui est totalement aberrant. Votre avis sur ces deux points Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Oui. Alors, chers élus de l'opposition, je n'en attendais pas moins de vous. Après avoir crié au scandale sur l'absence d'étude de circulation, maintenant c'est le scandale car l'étude réalisée serait fausse, ou mal réalisée. Je ne savais pas que vous disposiez de compétences en ingénierie d'étude de circulation. Je ne rentrerai pas dans votre jeu qui consiste depuis le début, nous l'avons tous compris, à bloquer les projets de la majorité. Votre intérêt politique passe manifestement avant l'intérêt des Simianais. Sur les projets de Hauts de Gadie, vos colistiers qui étaient à la gouvernance de la commune, ont validé un projet de plus de 1000 logements, et ils ne l'ont pas fait d'un claquement de doigts mais bien sur une base d'étude, sans faire de nouvelle route, je tiens à le dire.

Madame Mazeaud : Erreur.

Monsieur le Maire : D'accord. Alors je crois que le PLU dans ce cas-là était faux. Celui qui a été distribué et validé était entièrement faux, je le comprends. Nous nous sommes opposés à un tel projet démesuré pour proposer aujourd'hui un projet équilibré à 130 logements, un groupe scolaire et la reconstruction de l'EHPAD déjà existant. Sur ce même secteur, nous avons besoin de ces logements pour loger notre jeunesse principalement. Et ils nous ont permis de sortir de la carence, économie de plus de 100 000 euros. Nous avons besoin de cette nouvelle école, pour nos enfants, et vous cherchez systématiquement la petite bête pour empêcher ce projet d'avancer. Au lieu de tourner autour du pot, dites-nous directement, parce que je vous l'ai déjà demandé par écrit, si vous êtes contre ce projet de logement, si vous êtes contre ce projet de l'école. Laissez-moi finir. Pour information, nous avons réalisé cette étude de circulation avec un bureau d'étude de renom, qui est TransMobilités, reconnu par son sérieux par la préfecture et tous les autres PCI. Ils sont totalement indépendants et intransigeants sur la qualité de travail. Le commissaire enquêteur a validé l'étude et a retiré sa réserve après la lecture du rapport. La direction des routes départementales a validé le travail et a félicité TransMobilités là encore pour la qualité de l'étude. Et vous, vous venez nous expliquer que les éléments ne sont pas bons. Donc je vous le dis, nous irons jusqu'au bout de ce projet, nous voulons que les Simianais puissent se loger et qu'ils aient un meilleur cadre pour leur école et pour leurs enfants. Je vous laisse donc écrire au bureau d'étude ou au préfet pour contester le rapport, que grand bien vous fasse. Question suivante.

Madame Mazeaud : Par contre vous n'avez pas répondu à ma question qui était de savoir si le foncier nécessaire –

Monsieur le Maire : C'est simple, vous avez le complexe sportif et vous avez une barrière qui appartient à la Mairie. Donc déjà il y a une voie. Nous sommes en train de voir si on peut acquérir pour faire une double voie. Mais dans le rapport de circulation qu'il y ait une double voie ou une simple voie c'est un barreau, c'est une pénétrante. Après on le met dans ce sens ou dans l'autre, peu importe.

Madame Mazeaud : Oui mais d'accord mais ça veut dire que l'achat du foncier n'a pas encore été validé au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas compris. Écoutez.

Madame Mazeaud : Non mais j'ai compris qu'il y a une partie qui appartient à la Mairie.

Monsieur le Maire : Vous avez une route qui est la même dimension que le Chemin Des Vignes, qui appartient à la Mairie. Nous regardons pour pouvoir agrandir cette route pour des piétons ou autre, et là il est certains qu'on n'a que l'emprise de roulement, c'est tout. Mais ce n'est pas bloquant.

Madame Mazeaud : Non c'est par rapport au plan qui a été présenté dans l'étude de circulation.

Monsieur le Maire : Écoutez, actuellement on est en train de regarder. Mais on nous a dit que cette route, il serait bon de la mettre à sens unique. En fait on n'aurait même pas besoin de l'étendre.

Madame Mazeaud : Je ne vous parle pas du Chemin de la Barricade.

Monsieur le Maire : J'ai bien compris.

Madame Mazeaud : Je parle du barreau qui permettra d'alléger la circulation au niveau de la Croix De Fer, qui est quand même le point qui pose le plus question au niveau de la circulation,–

Monsieur le Maire : Ce n'est pas celui qui pose le plus question, celui-ci n'était pas du tout obligatoire, nous on l'a rajouté parce qu'on a déjà une emprise foncière. C'est plus, on va dire, pour multiplier les pénétrantes qu'une nécessité, voilà. Bon on ne va pas refaire la question sur la question sur la question.

Point suivant : Aménagement de Safre. *L'enquête publique concernant le nouveau plan local d'urbanisme intégrant les intentions aménagement de la zone du Safre est en cours jusqu'au 4 avril 2024. C'est donc qu'il y a encore de la place pour la réflexion et la concertation. Afin de ne pas répéter les erreurs soulevées par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique concernant les Hauts de Gadie, quand comptez-vous lancer une concertation sur l'aménagement du Safre ?*

Monsieur le Maire : Bien. Un, je ne vois pas où est l'erreur que vous citez. Une fois encore vous confondez beaucoup de choses. Je sais que c'est assez technique mais quand même. Pour les Hauts de Gadie, il s'agissait d'une procédure dérogatoire organisée entre la commune et la préfecture, et le commissaire enquêteur avait regretté qu'il n'y ait pas plus de concertation sur le projet sans que cela soit bloquant ou obligatoire. Pour le Safre, il s'agit d'une procédure intégralement et exclusivement métropolitaine. C'est écrit de partout. Je pense que vous savez lire. Donc ce n'est pas la commune mais la Métropole qui gère les modifications et les concertations. Car si c'était la commune, je peux vous garantir que le PLU serait bien différent, il n'y a qu'à lire toutes les remarques que nous avons émises sur ce projet. Néanmoins, rappelons que le Safre, comme pour les Hauts de Gadie, n'étaient pas à l'origine prévues pour l'urbanisation, mais en zone naturelle, et cela nous convenait parfaitement. Ce sont vos colistiers, non ne faites pas « pff », il suffit simplement de regarder les PV, voir les dossiers, ce sont vos colistiers –

Madame Mazeaud : Je ne cautionne pas ce qui s'est fait en 1900 il ne faut pas exagérer.

Monsieur le Maire : Et bien vos colistiers dans ce cas-là ils seraient plus qu'à l'EHPAD si c'était en 1900.

Madame Mazeaud : Moi j'avais un programme avec une politique municipale qui n'a rien à voir avec l'ancienne municipalité de Monsieur Boyer.

Madame Bonnet : C'est qui les colistiers ?

Monsieur le Maire : Lorsqu'ils étaient à la gouvernance de la Mairie, ils ont demandé de l'inscrire en 2013, c'est pas 1900 c'est 2013, l'ouverture du Safre à l'urbanisation sur le PLU, un projet qui préparait, et ils avaient déjà communiqué depuis 2002, et aujourd'hui que le projet est enregistré, depuis plus de 10 ans, comme un secteur à construire, vous venez nous expliquer que c'est nous, équipe en place, qui aimerions construire là-bas, j'ai bien lu les tracts, que c'est la Mairie qui est responsable, là encore, il suffit de faire des recherches sur internet, pas besoin d'aller dans les archives, pour retrouver toutes ces informations. Vous allez sur Google, vous tapez Simiane-PLU-agenda21 et vous retrouvez tout.

Ce qui fait qu'aujourd'hui notre majorité se retrouve au pied du mur à devoir discuter les conditions d'aménagement avec l'État et la Métropole sur ce site. On discute en tant que commune, mais nous n'avons aucun pouvoir de décision au choix final. Je le répète, le PLUI est une compétence Métropolitaine et non communale, sinon je vous garantis que bon nombre d'éléments ne seraient pas inscrits sur le PLUI. Le PLUI se fait sur 36 communes et pas par commune. Ça veut dire que les ZAC économiques comme le Safre sont de la compétence exclusive de la Métropole, donc ce n'est pas les communes qui décident du devenir, et encore. Le foncier appartient à des propriétaires privés, qui pour la très grande majorité veulent que cette zone soit construite. Pour une bonne raison, c'est qu'elles ne sont plus exploitées, et on leur demande de débroussailler etc. donc la sauce coûte beaucoup plus chère que le poisson. Je ne suis pas, la Mairie n'est pas propriétaire. Mais les agriculteurs, s'il y en a, peuvent très bien racheter ces terres ou, ceux qui veulent absolument faire une zone naturelle peuvent racheter les terres et bloquer. Mais c'est facile de dire « nous pour votre propriété et votre propriété on veut qu'il n'y ait rien », achetez ces propriétés-là. N'allez pas obliger un propriétaire de signer et de décider de l'avenir de sa propriété. Personne ne le fait pour votre propriété, ne le faites pas pour les autres. Je le répète, nous n'avons pas la main sur ce dossier. Cela ne nous a pas empêché néanmoins de donner un avis dans l'enquête publique du PLUI que vous retrouverez dans le délibération 3.5 comme chaque administré ou association peuvent le faire puisque nous avons déjà reçu un certain nombre de courriers, entre parenthèse je n'ai pas vu le vôtre ou alors il est sous anonymat.

Madame Mazeaud : Non il est signé de mon nom.

Monsieur le Maire : Comme quoi la concertation a déjà eu lieu, l'enquête publique c'est de la concertation. Et d'ailleurs elle continuera encore par la suite dans le cadre des études environnementales et les études d'impact ou une nouvelle enquête sera réalisée. Pour l'avis de la Mairie, j'ai demandé à ce que les études environnementales soient réalisées par la Métropole, parce que je ne voudrais pas dire mais les autres c'est nous qui les avons payés et ce n'est quand même pas donné. Avec un bureau sérieux et indépendant avant toute ouverture à l'ouverture à l'urbanisation. Cela veut dire, avant toute construction et aménagement sur les terrains, rien ne se fera avant le résultat de ces études. Mais il ne faut pas ensuite venir contester les études lorsqu'elles ne vont pas dans votre sens, je tiens à le spécifier.

Madame Mazeaud : Ou lorsqu'elles ne sont pas présentées

Monsieur le Maire : Non mais c'est comme la circulation

Madame Mazeaud : Mais comme on ne participe pas à la présentation des études on a pas les –

Monsieur le Maire : Si les études ne sont pas en cohérence avec ce que vous dites, vous dites « elles sont fausses, elles sont mal faites ».

Madame Mazeaud : Si on pouvait poser les questions aux experts...

Monsieur le Maire : Si les études révèlent qu'il faut protéger la zone du Safre... Je vais vous demander quand même d'arrêter de me couper la parole parce que c'est assez désagréable et on est peut-être le seul Conseil Municipal de France où ça se passe.

Madame Mazeaud : et de Navarre.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas je ne connais pas la Navarre.

Madame Mazeaud : Je ne sais pas d'habitude vous dites de France et de Navarre.

Monsieur le Maire : Si les études révèlent qu'il faut protéger la zone du Safre, alors sans aucune hésitation, je dis bien sans aucune hésitation, nous demanderons qu'elle soit reclassée en zone naturelle. Je rappelle que ces deux projets, j'ai demandé au départ que les Hauts de Gadie passe en agricole, et le Safre, agricole ou naturel. Ça m'a été refusé à cause des actions qui ont été faites par la commune avant que je sois maire, je tiens à le dire. Et quand je vois des gens qui militent contre le Safre, qui sont à l'origine du projet, un samedi matin, je les ai vu, je dis que là c'est un peu gonflé quand même. Bien. Les autres questions que vous avez envoyées, on va les traiter dans les délibérations.

Décision du Maire, donc marché globale de performances pour la construction d'une école, équipement annexe qui a été notifié à l'entreprise Fayat pour un montant de 12 699 384 euros TTC .

Monsieur Vigouroux : Quelle entreprise pardon ?

Monsieur le Maire : Fayat. Je rappelle quand même que pour ceci il y avait quelqu'un de votre groupe dans la commission.

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire, j'ai des questions par rapport à l'autre groupe mais je n'ai pas de micro. Merci Monsieur le Maire. Je voulais revenir sur deux réflexions que vous avez faites au cours des réponses aux questions au groupe De Collongue A Simiane sur la carence de la commune. Vous dites que vous n'êtes plus carencé suite au lancement de ces 100 logements sur les Hauts de Gadie mais ce n'est pas ces 100 logements qui annulent la carence, c'est surtout les 190 000 euros que vous avez versé à l'OFS pour des constructions, notamment sur l'avenue Général de Gaule où les terrains, il devait y avoir une démolition et ça n'a toujours pas été actualisé. Donc pour l'instant la construction, je me demande où ça en est, à quel point ? Et la deuxième chose, vous avez parlé que vous respectez les zones naturelles, je vous rappelle Monsieur le Maire quand même qu'au chemin de la Roque il y a eu une construction tout à fait illégale et vous avez dénoncé dans votre PV du 15 décembre qu'il n'y avait pas de permis et la construction continue sur le chemin de la Roque dans une zone naturelle.

Monsieur le Maire : Alors, déjà la Police Municipale et la préfecture, la DDTM, sont au courant puisque nous avons constaté, un, dans ce que vous avez dit la première fois, que ce n'était pas la bonne zone au cadastre. Il y a eu deux constructions, une, légale, et une autre qui est illégale et ce n'était pas la bonne.

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire c'est complètement illégal. Vous avez eu une demande de travaux sur la parcelle 102 et 105 tout à fait légale, où d'ailleurs les travaux n'ont pas été effectués, et vous avez la parcelle 107, où il y a cette construction tout à fait illégale qui s'agrandit de jour en jour, puisque maintenant c'est un agrandissement complet, et là il n'y a aucun permis, et vous l'avez déclaré dans votre PV du 15 décembre. Et vous aviez tout à fait le pouvoir d'arrêter et d'interrompre ces travaux, vous aviez tout à fait le pouvoir en posant des scellés, à l'entrée de la propriété où les travaux auraient été stoppés depuis plus d'un an.

Monsieur le Maire : On ne pose pas de scellé, la procédure est en cours, le tribunal, je suppose, va demander la démolition, comme ils le font à chaque fois. Il y a une loi. Le maire n'est pas Dieu sur Terre, je ne peux pas décider de rentrer dans une propriété privée et de détruire une maison. C'est un acte de justice. Cette justice passe par la préfecture, la DDTM et le tribunal administratif. Je n'ai pas ce pouvoir-là, j'en suis désolé.

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire, on ne vous demande pas de rentrer à l'intérieur de la propriété, d'abord vous aviez des personnes qui étaient assermentés en matière de d'urbanisme qui pouvaient très bien entrer dans la propriété, ça c'est la première des choses.

Monsieur le Maire : Ils sont venus.

Monsieur Zunino : Mais votre pouvoir pouvait faire cesser les travaux par la pose de scellés à l'entrée de la propriété puisqu'il y avait un portail qui avait été installé, et vous mettiez des scellés et ça c'était dans votre pouvoir, ça c'est la première des choses. J'ai eu la réponse de Monsieur le sous-préfet et je vais lui répondre en disant que la commune n'a pas réagi à tous les courriers que j'ai faits à l'époque, et je demanderai à l'État qu'il se substitue à votre pouvoir

Monsieur le Maire : Allez-y, je vous le conseille, peut-être que ça scellera cette procédure, et je vous y encourage. Bien. La DDTM doit se rendre sur place dans les semaines qui viennent je crois, la procédure est en cours, je ne peux pas me substituer à l'État, je ne suis que maire, je suis désolé mais je ne suis que maire. Après, au niveau de la carence, il y a eu deux choses, un, 130 logements sont actés, et l'OFS, Organisme Foncier Solidaire. Ces derniers, ces travaux sont bloqués par un recours, ce recours c'est le tribunal qui va décider, ce n'est pas le maire, point. Donc pour l'instant, cette démolition et construction est bloquée par un recours des tiers, et ça, je n'ai pas le pouvoir non plus, je ne suis pas juge.

Monsieur Zunino : Non mais je comprends bien Monsieur le Maire, mais par rapport à vos propos, vous avez dénoncé tout à l'heure au groupe De Collongue A Simiane, vous avez dit que c'était les 100 logements des Hauts de Gadie, donc il faudra rectifier, ce ne sont pas les 100 logements des Hauts De Gadie qui vous ont supprimé la carence, c'est ce que je tiens à préciser.

Monsieur le Maire : Alors, ça y a fortement contribué, et ça a même été déterminant ces 130 logements, et l'OFS, c'est autre chose. L'OFS, pour l'instant ce n'est pas acté. C'est simplement des fonds qui ont été versés à l'OFS et qui ont été déduits, et qui montrent aussi une volonté de la commune. On ne va pas me faire un procès d'intention par ce qu'on est plus carencé quand même, j'ai du mal à comprendre.

Monsieur Zunino : Non pas du tout je ne fais pas de procès d'intention, je vous dis simplement de rectifier les propos par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure au groupe de Collongue A Simiane en disant que ce sont les 100 logements des Hauts de Gadies qui ont supprimé la carence.

Monsieur le Maire : Alors non, puisque vous allez dans les détails je vais aller encore plus loin, c'est aussi par la volonté de l'équipe de la Mairie de préempter des immeubles désaffectés ou à la vente pour en faire des logements sociaux, donc c'est un tout.

Monsieur Zunino : Je ne fais pas un procès d'intention je vous demande simplement de rectifier vos propos, ce n'est pas les 100 logements des Hauts de Gadie qui ont supprimé la carence, c'est les 190 000 euros que vous avez versé à l'OFS.

Monsieur le Maire : Alors c'est 130 déjà, et il y a l'OFS, il y a ces 130 logements, il y a la demande à l'EPF de porter des immeubles désaffectés que l'on veut acheter pour en faire des logements sociaux, il n'y a pas que l'OFS, il n'y a pas que 130 logements, autrement on serait encore carencé.

Bien, Procès-Verbal du 15 décembre 2023 est-ce qu'il y a des questions ?

POINT 1.1 OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire : Donc cette année nous aurons le renouvellement d'une délégation du service public pour la crèche. Je tiens à dire que la crèche était une association et maintenant devient une

entreprise puisqu'elle a été rachetée ou absorbée par la MUT'. Donc dans cette commission, proposition de candidats : Dominique Valois, Jennifer Palombe, Marina Barresi, Jean Le Pesq, Marc Vigouroux. Suppléant : Yvonne Fornasier, Micheline Frau, Isabelle Cauet, Edouard Gai, Isabelle Mazeaud.

Qui est contre ? Abstention ?

Monsieur Vigouroux : En toute logique il aurait fallu faire deux listes et qu'il y ait un vote à main levée sur les deux listes.

Monsieur le Maire : Non on peut faire les deux. La loi permet les deux.

Monsieur Vigouroux : Ça n'a pas été précisé.

Monsieur le Maire : On a interrogé pour savoir si vous vouliez ceci, ça a été accepté donc on fait comme ceci, c'est plus simple.

Madame Mazeaud : J'ai une question sur la convention, il est prévu de prévoir un accueil de zéro à quatre ans, c'était pour savoir, pour moi la crèche c'est jusqu'à 3 ans, donc c'est juste pour savoir pourquoi on prévoyait un accueil jusqu'à 4 ans.

Monsieur le Maire : Alors ça c'est le point suivant. Mais c'est pas grave.

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 1.2 OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE LA CRECHE

Monsieur le Maire : Donc, le un dans ces DSP et le tout n'a pas été réactualisé dans les tranches d'âges suite au changement de la loi sur les trois ans. Mais ces trois ans ils peuvent être accueillis à l'école maternelle, ce n'est pas une obligation. L'obligation c'est 4 ans.

Monsieur Vigouroux : C'est « instruction obligatoire dès 3 ans ».

Monsieur le Maire : Mais ce que je veux dire c'est que dans les cahiers des charges, toutes les crèches de France de Navarre, c'est 4 ans, donc nous on fait pareil. Après, s'ils sont à l'école ils ne sont pas à la crèche, ça me paraît évident. Est ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur Vigouroux : Oui, on avait posé une autre question là-dessus, le régime actuel de fonctionnement de la crèche c'est quoi DSP, affermage ?

Monsieur le Maire : C'est une DSP, mais les DSP est un affermage. C'est un contrat d'affermage.

Monsieur le Vigouroux : Sinon on avait proposé, lors du Conseil Municipal du 15 décembre, de participer à l'élaboration du cahier des charges pour relancer cet appel d'offre, donc qu'en est-t-il ?

Monsieur le Maire : Alors, le cahier des charges de la DSP de la crèche a été validé par les services, et sera très prochainement publié. La commission DSP a vocation à vérifier la bonne réception et complétude des offres.

Monsieur Vigouroux : Sans regarder le cahier des charges.

Monsieur le Maire : Si, vous allez le regarder oui.

Monsieur Vigouroux : Donc on peut le voir ?

Monsieur le Maire : Mais, je veux bien que vous vouliez tout voir, tout contrôler etc . Mais quand je fais des commissions finances, venez.

Madame Mazeaud : On était là, on était à la porte.

Monsieur le Maire : Non, vous m'avez appelé, j'ai mis trois minutes pour descendre.

Monsieur Vigouroux : C'est la mairie qui était fermée.

Madame Bonnet : On est parti après six heures.

Monsieur le Maire : Si vous n'étiez pas au courant, je vais vous donner un secret, il y a une caméra avec l'heure à mettre, alors on peut vraiment montrer quand est-ce que vous êtes partis. Et sur mon téléphone vous m'avez appelé trois minutes avant.

Madame Mazeaud (?) : Et bien montrez le.

Monsieur le Maire : C'est un manque de correction vis-à-vis de la commission qui est extraordinaire.

Madame Mazeaud (?) : Enfin c'est quand même votre porte qui n'était pas ouverte. Nous on était là à l'heure.

Monsieur le Maire : Alors vous savez que quand on fait des réunions dans une mairie hors de ses heures de services, il y a une obligation de fermer parce que ça c'est le plan Vigipirate, et vous sonnez à l'accueil en sachant très bien qu'il n'y a personne à l'accueil. Donc, je veux bien qu'il y ait un manque de déduction, mais quand même, quand vous me téléphonez à moi, Philippe Ardhuin, et je vous dis qu'on envoie de suite quelqu'un pour vous ouvrir et quand il ouvre vous êtes déjà partis, et je vous téléphone dans la foulée, et vous ne répondez pas au téléphone.

Madame Mazeaud : Je ne réponds pas en voiture.

Monsieur le Maire : C'est se moquer du monde. Et par soucis de transparence, parce que j'aurais pu m'arrêter là, je refais une deuxième commission, et vous ne venez pas.

Madame Mazeaud : Je vous ai expliqué pourquoi je ne suis pas venue.

Monsieur le Maire : Arrêtez de jouer le Calimero parce que c'est un manque de savoir vivre. Bien, délibération de principe sur la délégation de service public par affermage de la crèche

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 1.3 OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA REDEVANCE SPECIALE SPECIFIQUE AUX DECHETS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire : Alors, actuellement, et c'est un peu une révolution, les mairies vont payer les déchets provenant de la mairie. Avant c'était englobé, maintenant ça va être payant. Il faut signer cette convention. Qui est contre ? Abstention ?

Madame Mazeaud : Alors, nous comprenons que ce texte a été voté par la Métropole et par conséquence par vous-même puisque vous faite partie de la majorité de la Métropole, le résultat est un alourdissement des charges des entreprises et de la commune avec la mise en place de cette redevance spéciale tout en maintenant la taxe sur les ordures ménagères sur les entreprises. A ce stade la collecte et le traitement des déchets étant une compétence métropolitaine je pense que le Conseil Municipal n'est qu'une chambre d'enregistrement, et donc nous regrettons de ne pas avoir eu de débats avant le vote du conseil métropolitain. Il nous reste cependant un élément c'est par rapport à l'article quatre de l'annexe, le choix du mode de facturation, c'est à dire à partir d'un inventaire ou d'un forfait. Donc, quelle analyse avez-vous fait pour cette facturation ?

Monsieur le Maire : Alors actuellement j'ai demandé à ce qu'il y ait une vérification, mais pas le forfait. Pour une bonne raison c'est que nous avons une chose très spécifique à Simiane-Collongue, c'est que nous n'avons pas de déchets alimentaires. Donc si je prends le forfait, on va y inclure les déchets alimentaires. Ils seront dans l'opération poubelle du Département. Et après dans la mesure transitoire je pourrai très bien changer de fusil d'épaule et passer au forfait.

Madame Mazeaud : D'accord merci.

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 1.4 : CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LE PLAN D'ACCELERATION POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Monsieur le Maire : L'idée maitresse c'est :

Réduire notre consommation et développer notre production d'énergie : c'est en cours.

Réduire notre consommation et restaurer le cycle de l'eau : comme on n'a pas beaucoup d'eau, et le Vallat a été sec cet été, on n'a pas trop d'action.

Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleurs : c'est en cours.

Préserver les espaces naturels sensibles, la biodiversité et les paysages de Provence, nous sommes leader au niveau du département pour tous ce qui est biodiversité, notamment avec l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Encourager les mobilités douces et transports a faible émission : nous sommes très bien placés étant donné que nous avons une gare.

Restaurer le lien Homme/ Nature : c'est un peu flou à mon sens.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Madame Mazeaud : Oui, un commentaire, merci. Comme l'annonce la charte, pour être à la hauteur de l'enjeu climatique en Provence les défis sont immenses. Donc voter pour s'engager à respecter cette charte doit être fait avec la volonté de mener des actions fortes dans le cadre des six actions prioritaires ciblées par le plan. Malheureusement l'ensemble de ces priorités ne font pas parties de la politique Municipale actuelle. En effet les mobilités douces telles que l'amélioration de la voirie pour les piétons ou les pistes cyclable n'ont fait l'objet d'aucun investissement depuis dix ans, et les espaces naturels ont été sacrifiés comme à Bedouffe -

Monsieur le Maire : On n'a jamais autant construit de pistes que maintenant.

Madame Mazeaud : Des pistes cyclables, ah oui. Donc voilà, c'était juste un commentaire.

Monsieur le Maire : Vous ne vous baladez pas dans le village.

Madame Mazeaud : Lesquelles vous avez construites ?

Monsieur le Maire : On aménage les trottoirs, on va même aménager le bord de la route de Gardanne, vous êtes bien au courant quand même.

Madame Mazeaud : Pour le moment je n'ai rien vu, au niveau des nouvelles pistes cyclables à part celle avenue du Roussillon.

Monsieur le Maire : D'ailleurs ce serait bien Avenue du Roussillon, puisque vous êtes à fond là-dedans, que je puisse voir des vélos. Quand il y a un vélo on fait la holà.

Madame Mazeaud : Mais c'est peut être aussi une question qu'il faudrait se poser de manque de connexion.

Monsieur le Maire : Est-ce que du chemin des Vignes jusqu'à ici vous êtes venu en vélo ?

Madame Mazeaud : Vous avez déjà pris le chemin des Vignes en vélo ? Vous avez envie de vous tuer ? Faites une piste cyclable et vous verrez, faites une piste cyclable sur la route de Gardanne je n'en sais rien, mais vous risquez votre vie quand vous faites du vélo sur le chemin des Vignes.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous faites du vélo ?

Madame Mazeaud : Oui je fais du vélo.

Monsieur le Maire : Je ne vous ai jamais vu en vélo.

Madame Mazeaud : Peut-être que je n'en fais pas sur le chemin des Vignes. Et je ne vous ai pas vu à vélo non plus.

Monsieur le Maire : Donc vous être vraiment la porte-parole des voix douces, allez-y.

Madame Mazeaud : Non je suis élue en Conseil Municipal, donc voilà je prends la parole au nom des Simianais, c'est tout.

Monsieur le Maire : Bien. Arrivée de Monsieur Serekian, comme il avait été dit au départ.

Décide de signer la chartre d'engagement.

POINT 2-1 OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Cela a fait l'objet de deux réunions. Donc pour le groupe majoritaire on en a fait deux, et l'opposition a brillé par son absence. Donc, est-ce qu'il y a des questions ? Parce que le débat a eu lieu.

Monsieur Vigouroux : Le débat a eu lieu ?

Monsieur le Maire : Il a eu lieu, vous n'êtes pas venus.

Monsieur Vigouroux : Le débat en Conseil Municipal a eu lieu ?

Monsieur le Maire : Non, en commission.

Monsieur Vigouroux : Et que vous dit la loi ? Le débat doit avoir lieu en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Mais oui, mais en général, la loi préconise aussi une commission avant. Et vous savez ce qu'il s'est passé ?

Monsieur Vigouroux : Ecoutez vu comment se passent les commissions.

Monsieur le Maire : Vous m'avez fait un bel écrit en disant « Moi, Monsieur Vigouroux, j'ai dit à la Mairie d'inscrire ça, vous ne l'avez pas inscrit. » C'est ça le débat ?

Monsieur Vigouroux : Non on va débattre là. Normalement le débat il doit se tenir maintenant Monsieur.

Monsieur le Maire : Allez-y.

Monsieur Vigouroux : Il n'y a personne d'autre qui débat là ?

Monsieur le Maire : Allez-y, on vous écoute.

Monsieur Vigouroux : Allez, vous m'écouter et c'est très bien. Voilà parce qu'effectivement j'ai étudié ce rapport d'orientation budgétaire. Et à partir de là j'en ai tiré plusieurs constats. Au niveau du fonctionnement nous avons confirmation sur la base des résultats de l'exercice que le budget primitif 2023 intégrait une large surestimation des dépenses, ainsi qu'une large sous-estimation des recettes, comme nous l'avions souligné l'an dernier. Nous constatons toutefois que nos remarques semblent prises en compte, dans la mesure où les montants proposés pour 2024, tant en dépenses réelles de fonctionnements qu'en recettes réelles de fonctionnements, semblent plus proches de la réalité, donc merci d'avoir pris en compte ces remarques. C'est cependant regrettable que les montants de dépenses et recettes prévisionnelles 2024 soient établies sur la base du budget primitif 2023, là le tableau qui est mis, c'est dommage il y a les chiffres du budget alors qu'on aurait pu prendre ceux du compte administratif, qui permettaient d'avoir une situation financière plus sincère et précise, tel que prévu normalement dans le ROB. Par contre la situation devient encore plus alarmante au niveau de l'investissement, et met en évidence que nos alertes sur cette section depuis trois ans n'ont produit aucun effet sur les choix des gestionnaires de la commune. En effet la section d'investissement accumule les déficits depuis 2021 : 142 000 en 2021, 1 174 000 en 2022, et plus de 1 686 000 en 2023. Ce qui fait un total de plus de 3 000 000 sur trois exercices, en déficit. Comme il fallait s'y attendre, on l'avait évoqué aussi l'an dernier, on constate sur cet exercice 2023 une forte diminution de la trésorerie de la commune, qui passe de près de deux millions et demi d'euros en 2022 à 460 000 euros en 2023. Soit plus de deux millions d'euros de chute. Et ce malgré un emprunt de trésorerie de 500 000 euros en cours d'exercice, à un taux d'intérêt véritablement élevé. Malgré ces éléments, qui devraient amener à la prudence, ce sont plus de 12 million et demi d'euros de nouvelles dépenses d'équipements qui sont proposés pour 2024, soit près de sept fois le montant des dépenses d'équipements par habitants des communes de même catégorie, mais le plus dramatique c'est que les recettes de la section d'investissement prévues pour 2024 sont évaluées à 3 413 300 euros sur le PPI. Cela signifierait donc que la commune devrait financer 9 150 500 euros sur ses fonds propres, ce qui est totalement irréalisable, puisqu'on ne dispose plus que de 460 000 euros de trésorerie. Comment peut-on présenter un tel plan de financement ? Le niveau d'incompétence des gestionnaires de la commune en matière d'investissement est particulièrement affligeant et dramatique pour les habitants de la commune.

Monsieur le Maire : Bien

Monsieur Vigouroux : Je n'ai pas tout à fait terminé, si vous voulez me laisser terminer. On est en

débat là.

Monsieur le Maire : Terminez, mais vu ce que vous venez de dire et les inepties que vous sortez...

Monsieur Vigouroux : Les inepties ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Vigouroux : Je présume que vous ne savez même pas où on regarde dans la trésorerie sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire : Je vais vous dire, je sais exactement quand vous étiez aux finances ce qu'il s'est passé.

Monsieur Vigouroux : Mais qu'est ce vous savez ? Vous ne savez rien du tout.

Monsieur le Maire : Vous savez, tout se sait quand on a été élu.

(Passage enlevé à la demande de Monsieur Vigouroux)

Il faut quand même le faire, et là vous nous donnez des cours.

Monsieur Vigouroux : Tout le monde me dit que la mairie de Marseille n'a jamais été aussi bien gérée que quand le maire était ... alors arrêtez de raconter n'importe quoi.

Monsieur le Maire : Je ne raconte pas n'importe quoi il suffit de regarder.

Monsieur Vigouroux : Voilà je terminerai en disant que vous aviez axé votre campagne 2020 sur une maîtrise en investissement avec un programme chiffré à 12 millions d'euros sur la durée du mandat, et vous en aurez en réalité dépensé plus de 36 millions d'euros avec des projets d'un coût exorbitant, parlons du centre technique municipal, plus de trois millions d'euros, bien qu'on ne connaisse pas le coût, on ne sait jamais le cout des opérations, la pelouse du stade, 1,2 millions d'euros, des centaines de milliers d'euros investis dans un hôtel de ville bunkerisé, des véhicules à 135 000 euros pièce, comme ça apparaît sur le plan de financement 2024, et en plus ces investissements se font dans la plus grande opacité, sans aucune information donnée sur le coût réel et le financement des opérations, avec un montant d'immobilisation en cours de plusieurs millions d'euros sur chaque exercice, et en rejetant systématiquement nos demandes d'informations sur ces réalisations. Au regard de ces éléments nous demandons pour 2024 une réduction drastique des opérations d'équipements, en les limitant à la seule construction de la première tranche de l'école élémentaire, et surtout à une réévaluation des recettes permettant de ne pas puiser dans des réserves inexistantes.

Monsieur le Maire : Ca y est ?

Monsieur Vigouroux : Oui, ça y est.

Monsieur le Maire : Bien. Je rappelle qu'un budget ne peut pas être en déficit, si vous ne savez pas, demandez à n'importe quel élu aux finances.

Monsieur Vigouroux : Ça fait trois ans que vous avez une section d'investissement en déficit.

Monsieur le Maire : Et non. C'est votre interprétation.

Monsieur Vigouroux : Mais quelle interprétation ?

Monsieur le Maire : Laissez-moi parler.

Monsieur Vigouroux : Il n'y a qu'à regarder les derniers Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire : Vous avez donné la réponse dans votre introduction. Mais vous ne savez pas l'analyser. Actuellement, nous avons une inflation énorme. Une mairie ne peut pas placer d'argent. Donc notre trésorerie baissait d'autant on perdait de l'argent. Donc il a été décidé d'engager notre trésorerie pour éviter d'avoir trop de perte d'argent sur conseil d'ailleurs du trésorier. Mais je sais que le trésorier n'est pas compétent, c'est comme les bureaux d'études de circulation, c'est comme-ci c'est comme-ça. Ok, je vous écoute, je vous entends, mais si vous analysez réellement ce que vous dites mis à part le côté Calimero, depuis que vous y êtes c'est à chaque fois « la mairie va être en cessation de paiement », mais pour l'instant la mairie, le trésorier dit qu'elle est exemplaire au niveau de la gestion. Et là vous avez dit « oui vous avez dû lui donner un pot de vin », en pleine commission vous dites ça.

Monsieur Vigouroux : Je n'ai jamais dit ça, arrêtez de ramener ça à chaque fois c'est faux. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Monsieur le Maire : Ils sont là les membres de la commission, arrêtez. C'est votre nature de certifier que quand Monsieur Marc Vigouroux a dit une chose c'est la vérité absolue. Et bien non.

Monsieur Vigouroux : Non ce n'est pas la vérité, je me base sur les tableaux. 12 millions et demi d'investissements pour trois millions et demi de recettes, expliquez-moi comment vous faites. C'est le b.a.-ba.

Monsieur le Maire : Bien, nous avons bien compris le côté incompétence, vous auriez mieux fait de l'éviter quand même.

Monsieur Vigouroux : Ecoutez je persiste et je le maintiens. Quand on présente des dossiers de cette nature...

Monsieur le Maire : L'incompétence, l'opacité, vous êtes sur le fil du rasoir, à chaque fois entre l'insulte –

Monsieur Vigouroux : Il n'y a que vous qui pouvez le dire ça ? Moi j'affirme et je peux le prouver il n'y a pas de soucis.

Monsieur le Maire : D'accord bon, Monsieur Zunino.

Monsieur Zunino : Merci monsieur le Maire. Ecoutez, je suis au regret mais je rejoins l'incompétence du groupe De Collongue A Simiane

Monsieur le Maire : Ça ne m'étonne pas.

Monsieur Zunino : Voilà, 12 millions d'investissement en 2024, certes cela répond aux besoins de la commune, mais c'est au-delà de la capacité financière de la ville. D'ailleurs vous avez prévu un emprunt de 7 millions d'euros pour financer vos investissements, vous endettez la commune, cela va alourdir les charges de fonctionnement, avec des charges financières qui va augmenter avec des taux d'intérêts élevés. Sachant déjà que vous avez deux millions d'emprunt en cours, celui de 2018 et celui de 2021, ce qui fait un investissement énorme.

Monsieur le Maire : Bien, est-ce que les conseillers municipaux qui donnent beaucoup de

recommandations à l'équipe municipale peuvent me dire, simplement, si je peux dire que je ne scolariserai plus les enfants à compter de tel nombre ? Est-ce que vous pouvez me le dire ? C'est hors la loi, c'est illégal, c'est l'effet pervers de la loi SRU, je n'y peux rien. Dans ce cas-là, si vous pensez que l'école ne doit pas être construite et nous sommes dans l'obligation, suite à la loi SRU...

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire, le groupe De Collongue A Simiane ne vous a pas dit d'arrêter le groupe scolaire, il vous a dit de continuer justement l'investissement sur le groupe scolaire, ça a été précisé par le groupe De Collongue A Simiane, on ne dit pas ça on dit pour le reste des investissements, c'est tout.

Madame Valois : Est-ce qu'on peut essayer de ne pas parler tous en même temps ? Prenons le temps chacun d'entendre ce que dit l'autre ou Monsieur le Maire et de répondre par la suite ? Je vous remercie.

Monsieur Zunino : Madame la première adjointe on respecte tout à fait ce que vous dites, mais à partir du moment où monsieur le Maire respecte les groupes.

Monsieur le Maire : Alors, merci, mais écrivez-le, et diffusez-le à la population, je tiens à le dire, pour être cohérent. « C'est scandaleux, la Mairie investit trop pour les Simianais sur la commune", marquez-le, soyez cohérent. Donc au niveau de l'école qu'est-ce qu'on fait ? Le Service Technique, la Police Municipale parce qu'on en a parlé, est ce qu'on n'a pas honte de ces locaux quand ils y étaient ? C'était insalubre, et Monsieur Zunino peut en parler de la police municipale. Et là, on estime qu'il ne fallait rien faire, écoutez ce n'est pas ma vision des choses.

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire, oui tout à fait, les Services Techniques n'étaient pas cohérents avec les lieux qu'ils occupaient c'est tout à fait normal, mais trois millions d'euros pour 13 employés municipaux, s'il y a 13 employés municipaux qui travaillent au Service Techniques, trois millions d'euros c'est quand même une certaine somme.

Monsieur Vigouroux : Juste pour répondre à votre affirmation, nous ça fait quatre ans que nous défendons en priorité la construction du groupe scolaire, parce qu'on sait bien qu'il est passé en zone inondable.

Monsieur le Maire : Pourquoi alors vous essayez de faire des recours pour empêcher la construction ?

Monsieur Vigouroux : Jamais de la vie. Quel recours a été fait ?

Monsieur le Maire : Je tiens à vous dire que vous avez voté contre l'ouverture à l'urbanisation de la zone.

Monsieur Vigouroux : Oui mais ce n'est pas le groupe scolaire.

Monsieur le Maire : Donc vous voulez qu'on construise une école mais vous votez pour qu'on interdise la construction sur la zone, est ce qu'on se moque pas du citoyen ?

Monsieur Vigouroux : On veut juste que le plan de circulation soit cohérent, c'est tout ce qu'on demandait, il n'y avait d'étude qui a été faite, voilà. Sous la pression vous avez été obligé de la faire.

Monsieur le Maire : Certainement pas.

Monsieur Vigouroux : On insiste, le groupe scolaire ça a toujours été notre projet phare. On l'a toujours défendu.

Monsieur le Maire : Bien, c'est votre vision, c'est votre interprétation, et honnêtement pour moi elle est sujette à caution. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Bien. S'il n'y a plus rien, nous votons pour dire qu'il y a eu le débat.

Pour : 21

Contre : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

POINT 2.2 : DELIBERATION MODIFICATIVE RELATIVE AUX TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DES PANNEAUX LUMINEUX DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire : Donc je rappelle que la recette –

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire, on est en Conseil Municipal, il y a des projets de délibérations, il y a des rapporteurs, et c'est vous qui rapportez tout. Je l'ai déjà dit le 15 décembre, il serait quand même intéressant d'entendre vos adjoints ou vos élus parler en Conseil Municipal et rapporter les délibérations qui sont prévues à ce Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Bien, je vous ai écouté, je suis le Maire, je fais ce que je veux à ce niveau-là. Bien.

Madame Valois : Monsieur Zunino, si je me permets, il n'y a que vous qui vous plaignez de cela. Parce que parmi les intéressés, les rapporteurs, personne n'a émis aucune objection.

Monsieur le Maire : Bien. Il y a une question De Collongue A Simiane.

Pouvons-nous connaître les montants des recettes publicitaires sur les différents supports de communications de la commune, et leurs pourcentages sur leur total des dépenses de communication.

Bien, le total des recettes est de 4630 euros en 2023, elles augmentent d'année en année, mais sur le budget communal ce n'est pas ce qui va payer un salaire. Néanmoins il ne s'agit pas de comparer les dépenses de la commune aux recettes. Nous ne sommes pas une entreprise privée à but lucratif. Les dépenses que nous faisons en communication servent à informer les Simianais de l'actualité et les projets de la commune, que nous commercialisons ou non les espaces publicitaires, la dépense sera la même. Les recettes que nous récupérons ne servent qu'à atténuer les charges et en aucun cas à les couvrir. C'est pour cette raison que nous ne vous communiquerons pas ces éléments demandés parce que je ne les ai pas, que premièrement je vous laisse le soin au budget principal de faire les règles de trois, les pourcentages etc. pour le voir. Ce sera beaucoup plus simple et au moins vous ne direz pas « regardez c'est faux les chiffres ont été bidouillés ». Par ailleurs l'origine de la commercialisation de l'espace publicitaire est une demande des commerçants de la commune qui voulaient pouvoir profiter des différents supports de communications pour promouvoir leur entreprise. Ce n'est que positivement que nous pouvions leur répondre. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Mazeaud.

Madame Mazeaud : La délibération énumère les nombreuses publications papiers éditées par la commune qui au-delà de la consommation importante de papier qu'elle représente sont aussi un coût important puisque dans le budget 2024 ce coût est annoncé de 73 161 euros pour la commune, donc avec le chiffre que vous voulez me donner la règle de trois je l'ai faite, ça veut dire que les recettes permettent de couvrir 6,32% du coût total des publications. Donc est-ce qu'on a vraiment besoin

d'autant de publications papiers d'autant plus que maintenant on a –

Monsieur le Maire : Est-ce qu'on a besoin d'autant de tracts dans nos boîtes aux lettres ?

Madame Mazeaud : Ecoutez les tracts on les paye de notre poche, donc on les paye pas sur l'argent de la commune, c'est une très bonne remarque Monsieur le Maire. On les paye de notre poche.

Monsieur le Maire : Et alors ? La consommation de papier elle n'y est pas ?

Madame Mazeaud : C'est de savoir si toutes ces publications sont nécessaires d'autant plus que maintenant on a les trois panneaux lumineux qui donnent aussi beaucoup d'informations, et que 73 000 euros c'est un coût très important.

Monsieur le Maire : Nous en prenons note.

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 2-3 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2024 – INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX AU SKATEPARK

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Bonnet : Pouvez-vous nous indiquer où on en est des subventions obtenues, leurs sommes et celles qui sont en attentes, merci.

Monsieur le Maire : Celles qui sont en attente de délibérations ou de paiements ?

Madame Bonnet : Celles qui sont non pas en attente de délibérations, celles qui ont été votées mais pour lesquelles on attend... voilà.

Monsieur le Maire : Oui, je me tourne vers la DGS pour la faire intervenir. Alors actuellement nous avons, je dis à la louche, parce que vous savez très bien que les EPCI ne roulent pas sur l'or non plus, on a environ 600 000 euros de 2023 en attente de la Métropole. J'ai vu le DGS de la Métropole hier pour leur demander d'accélérer. Et nous avons un peu moins de 400 000 au niveau du département. Ce qui fait à peu près 1 000 000 d'euros d'attente qui aurait dû déjà être versé. Mais c'est suivant les années, c'est déjà arrivé 2 000 000. A des moments c'est payé rubis sur l'ongle, ça dépend un peu de problèmes de trésoreries.

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 2-4 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2024 – REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE A GAZ – SALLE CULTURELLE –

Monsieur le Maire : Alors nous avons déjà changé plusieurs chaudières à gaz, je tiens à le dire, notamment celle de l'église ou autre, et en passant par ce système-là de pompe à chaleur, on fait des économies substantielles, étant donné que le gaz maintenant est un produit de luxe. Donc il y a un retour sur investissement assez rapide. Il y a des questions ?

Madame Mazeaud : Oui, je n'ai pas compris le remplacement de la chaudière à gaz est remplacé par quel type de chaudière ?

Monsieur le Maire : Ce sont des pompes à chaleur.

Madame Mazeaud : Et les pompes à chaleur il y a des panneaux photovoltaïques qui sont prévus sur la salle culturelle ?

Monsieur le Maire : Ils y sont déjà.

Madame Mazeaud : Donc ils vont alimenter la pompe à chaleur ?

Monsieur le Maire : Non. On a fait un système qui est assez rare d'ailleurs et très intéressant, c'est une consommation collective. C'est-à-dire que quel que soit l'endroit où on met des panneaux solaires, c'est défacturé de notre facture. C'est-à-dire que la consommation électrique de la Mairie centrale, ou il n'y a pas de panneaux, à la limite ceux du complexe peuvent, forcément, s'il y a une surproduction, c'est évident, diminuer la facture. Alors, ce système on l'a monté pour la commune aux forceps puisque ce n'est pas commun, ce n'est pas dans les règles, mais je pense que nous sommes assez vertueux à ce niveau-là, et c'est peut-être pour ça hélas qu'on nous a enlevé le filet énergétique. Alors qu'une commune, même nombre d'habitants, à 30 km d'ici, a eu 444 000 euros de filet énergétique, nous zéro. Parce qu'ils ont considéré que nous avons une consommation par habitant pour la commune extrêmement basse. C'est sûr on fait la trame noire on fait beaucoup de choses, on a vérifié le chauffage, parce que c'est vertueux, mais en fait quand on est bon élève, on est un peu sanctionné. Enfin bon ça c'est un autre problème.

Monsieur Vigouroux : Une question, donc vous êtes en revente totale pour tous les panneaux installés sur la mairie ?

Monsieur le Maire : Non, c'est de l'autoconsommation, il n'y a aucune vente. La production sur le bâtiment A, s'il y a une surproduction, on va l'utiliser sur le bâtiment B qui n'a pas de panneau, voilà. Et ça a été très difficile à monter.

Pour : 21

Contre : 5 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX)

Abstentions : 1 (Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

POINT 2.5: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2024 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PARTIE NORD DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Mazeaud : Oui. On nous demande de voter pour de nouveaux investissements pour la mairie qui a déjà fait l'objet de près de 500 000 euros de travaux selon les demandes de subventions votées depuis 2020. Seul chiffre connu puisque les coûts réels par investissement ne font pas l'objet d'une présentation finale. Ces rénovations coûteuses vont bien au-delà du toit, dont vous nous avez déjà décrits le besoin de réflexion précédemment. Le bâtiment, ses agencements, la voirie impeccable qui l'entoure contrairement au reste de la voirie du village ne profite malheureusement qu'à une poignée de Simianais puisque la majorité d'entre nous doit se contenter des 2m² de sas de l'entrée.

Donc nous demandons soit que la priorité soit mise sur l'école, soit, si c'est une autre source de subvention, qu'elle soit affectée à des lieux plus collectifs comme par exemple la salle dans laquelle nous sommes qui est assez vétuste.

Monsieur le Maire : Vous avez entièrement raison d'ailleurs, que vous n'en profitez pas, vous seriez venu aux commissions vous auriez profité au moins de la salle n'est-ce pas ? Vous êtes bloqué dehors ? Quand vous me demandez, ce qui est normal, est ce que vous avez déjà vu une mairie ouverte aux quatre vents ?

Monsieur Vigouroux : Oui

Monsieur le Maire : Où ça, dans le hameau dans les Alpes Maritimes ?

Monsieur Vigouroux : Non juste par exemple à Bouc Bel Air.

Monsieur le Maire : A Bouc Bel Air ? Vous montez en haut ?

Monsieur Vigouroux : Oui tout à fait oui.

Monsieur le Maire : Elle est fermée arrêtez. Pour une réunion hors des heures de services elle est fermée évidemment.

Monsieur Vigouroux : Pas en dehors des heures de services. Mais quand il y a des réunions ...

Monsieur le Maire : Quand je fais des réunions pendant les heures d'ouverture, vous dites « c'est trop tôt on vient pas », quand c'est en dehors vous dites « on ne vient pas parce que la porte est fermée ». Vous êtes un peu gonflé, excusez-moi. Je veux bien qu'il y ait de la mauvaise foi, mais on n'est pas dans la politique. On est vraiment dans la mauvaise foi. Je viens de recevoir un courrier d'une personne de votre groupe, qui me dit que c'est un scandale parce que vous le faite pendant les heures

Monsieur Vigouroux : Il y a des gens qui travaillent. Je suis obligé de remplacer Monsieur Pernot parce qu'il ne peut pas venir ...

Monsieur le Maire : Vous savez, il y en a d'autres qui ne viennent pas, parce qu'ils ont des enfants, parce qu'ils ont ci ils ont ça, chacun sa vie. Je rappelle d'ailleurs que quand on est au Conseil Municipal on peut avoir des heures.

Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre des travaux de proximité 2024 – travaux de rénovation de la partie nord de la mairie, j'ai bien compris, il faut laisser les bureaux et la mairie en déliquescence, comme on l'avait trouvé d'ailleurs, je rappelle quand même que dans les combles qui n'étaient pas aménagés à l'époque, il y avait des seaux, quand ils débordaient ça coulait. Mon bureau actuel vous pouvez regarder il y a encore les traces des fuites d'eau.

Pour : 21

Contre : 5 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX)

Abstentions : 1 (Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

POINT 2.6: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2024 – TRAVAUX DE REHABILITATION DU

DEUXIEME ETAGE DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a des questions ?

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 2.7: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AIDE A LA TRANSITION ENERGETIQUE 2024 – CREATION DE DEUX BORNES DE RECHARGE

Monsieur le Maire : Je crois qu'on vous a envoyé un courrier parce qu'il y avait une erreur, il y avait marqué château de Gui pour une raison que j'ignore et surtout honnêtement en relisant on a même pas fait attention à ce niveau-là, ça nous paraissait tellement évident, c'est le château des Marronniers. Alors château des Marronniers, on a une borne qui ne marche pas parce que l'entreprise qui l'a installé demande à avoir le monopole de la prestation. Ce qui est illégal dans le code de marché public, de même en déontologie c'est inacceptable. Donc on essaye de faire un recours mais j'y crois pas trop.

Monsieur Vigouroux : Il y a des questions là-dessus s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Oui excusez-moi je ne les avais pas vu.

Existe-t-il un plan de développement des bornes de recharge sur la commune, comment est organisé la recharge des véhicules de la commune et quels moyens de contrôle sont mis en place ?

Monsieur Vigouroux : Et peut être aussi si on peut avoir des précisions sur qui est l'installateur et qui assure le fonctionnement, est ce que c'est la Mairie ?

Monsieur le Maire : L'installateur, on passe par la Métropole. C'est un marché global pour les communes. Le problème c'est qu'on a de moins en moins, parce que c'est en vogue les voitures électriques, chacun a son système avec son code. Donc il ne faut pas croire qu'on va commander à l'instant à telle entreprise une borne de recharge, qu'on pourra effectivement l'utiliser. C'est là où on a un petit souci parce que je rappelle que c'est sur de l'espace public. Il existe deux typologies de bornes, de recharge pour véhicule électrique. Les bornes sur les parkings ouverts au public, ce sont des bornes payantes gérées par la Métropole. C'est leurs compétences, on n'a pas la compétence mairie à ce niveau-là. On a une borne double par exemple sur le parking Lambert. Ça nous pose quelques problèmes car on a les voitures thermiques qui se garent dessus donc on est vigilant à ce qu'elles soient toujours libérées. Ensuite on a les bornes communales, ce sont des bornes de recharge gratuites et gérées par la commune. Là on en a une par exemple sur le parking fermé de la mairie. Parce qu'elles sont dévolues aux véhicules, aux ayants droits on va dire, et pas tout public. Une seconde au château des Marronniers, bon je n'en parle pas elle ne fonctionne pas car l'aménageur a été à la limite de la malhonnêteté à ce niveau-là, et enfin, on doit en installer sur le parking de la Police Municipale, objet également de cette délibération, qui fonctionnera avec une carte d'accès unique pour la police, Police Municipale et Environnementale, mais, là-dessus, on demande la subvention, mais il faut que Enedis nous change le compteur. Ça fait à peu près un an qu'on leur demande. Et Enedis actuellement hélas, il y a une inertie énorme entre la demande et la réalisation. Mais, ça ne nous empêche pas de demander la subvention. J'ose espérer que d'ici là, lundi ils arriveront pour mettre le compteur, voilà.

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 2.8: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FOND DEPARTEMENTAL D'AIDE AU DEVELOPPEMENT LOCAL (FDAL) POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AL 170 DANS LE CADRE D'UN PROJET DE VOIRIE

Monsieur le Maire : Donc c'est la route que l'on veut construire entre le rond-point et la crèche, et l'entrée du collège actuel.

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 2.9: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF NATURE TA VILLE AUPRES DE LA REGION

Monsieur le Maire : Donc ce dispositif nous permet d'acheter plusieurs essences d'arbres, on ne peut pas tout acheter, puisqu'il y a des arbres qui sont considérés comme invasifs ou autres donc on ne va pas les planter, et il y a d'autres arbres que nous ne planterons pas parce qu'avec leurs racines ça soulèverait la voirie voir les murets. Le choix n'est pas limité, il y a quand même un beau catalogue.

Madame Bonnet : J'ai une question, alors quel est le plan prévisionnel de localisation des plantations ?

Monsieur le Maire : Donc il y a une partie le long des voiries. Après nous en avons planté dans les écoles, mais parce que c'est le corps enseignant qui nous demandait des arbres, et après ils nous ont demandé de les abattre, ce que j'ai refusé d'ailleurs, parce que ça faisait des graines et des feuilles. Donc c'est un juste milieu. Je prends un exemple, le long des routes, s'il y a des prunus je vais les enlever, puisque j'ai eu des plaintes contre la mairie, parce que des gens ont glissé sur du prunus. C'est recevable. Donc c'est là où on regarde les espèces.

Madame Bonnet : Quel sont les types d'arbres, d'arbustes et de haies qui sont possibles ?

Monsieur le Maire : Alors vous avez des micocouliers, vous avez le machin à fleurs Japonais, je ne sais plus... Marina ?

Madame Barresi : Par rapport à la subvention on a une liste donnée par la région, si vous voulez la liste.

Madame Bonnet : Non les choix s'il vous plaît.

Madame Barresi : On va attendre d'avoir la subvention, pour la liste d'arbres, tout dépend de l'endroit.

Monsieur le Maire : Pour l'instant je n'ai pas choisi l'essence.

Madame Bonnet : D'accord ce n'est pas choisi.

Monsieur le Maire : Moi personnellement j'aime bien le Micocoulier, pas parce que je suis marié avec, je n'en ai jamais eu. Mais par contre au niveau des racines ça ne soulève pas et ça fait de l'ombrage, donc je trouve qu'en ville ce n'est pas trop mal, et ça n'a pas d'entretien.

Monsieur Zunino : Attention Monsieur le Maire, le Micocoulier a des racines longitudinales.

Madame Bonnet : Ah pour la voirie ?

Monsieur le Maire : Parce que, c'était l'ONF qui m'avait dit que non. On va quand même vérifier avant d'en planter. Merci pour l'information.

Madame Bonnet : Une autre question, ces plantations nécessiteront-elles l'installation d'un arrosage automatique ?

Monsieur le Maire : Alors c'est le gros problème que nous avons avec l'Etat, l'Etat dit une chose, et dans un autre texte, dit l'inverse. Je prends un exemple des communes, pour les îlots de fraîcheur, sur demande de l'Etat, on plantait des arbres, et interdiction par l'Etat de les arroser. Moralité, ils sont tous morts. C'est un peu cette incohérence qu'on essaye de gommer, et c'est extrêmement délicat. Je vais vous donner une anecdote, l'année dernière on a eu une mesure très vertueuse : économies d'eau, économies d'eau, économies d'eau. Interdiction d'arroser les potagers, interdiction d'arroser les pelouses, interdiction d'alimenter la piscine, interdiction de lâcher pour les canaux. Qu'est-ce qu'il s'est passé ? Actuellement, tous les fournisseurs d'eau ne font plus marcher leurs forages, avant c'était quasiment que ça, achètent de l'eau pour leurs canaux parce que le prix du mètre cube s'est écroulé. On n'a jamais rejeté autant d'eau douce à la mer. Le problème que l'on a dans beaucoup d'endroits, c'est que ces rejets, ces pelouses, ces jardins, l'eau elle partait dans la nappe, ou du moins dans les poches, ces micro-nappes phréatiques que nous avons dans les quartiers Hauts, elles sont tombées à sec ces nappes. Moralité, les arbres qui étaient autour meurent, je veux dire c'est une bonne idée vertueuse qui paraît logique, mais réellement, c'est un désastre localement. Je ne sais plus pourquoi je disais ça, c'est quoi la question ? Ah oui l'arrosage, donc l'arrosage oui on prévoit, mais on va plutôt prévoir au niveau, moi c'est ce que je vais préconiser, suivant l'endroit évidemment, de faire arroser par les Services Techniques, ça va être plus long mais au moins ils prennent sur la source, puisqu'on a des sources. Je rappelle les sources, notamment celles que nous avons rue Manera, c'est quand même les élus qui sont allés dans les cavités, qui ont retrouvé cette source, et qui ont fait l'adduction à la fontaine. Je le rappelle parce que c'était aucune entreprise ou alors à de prix pharaoniques, ne pouvaient travailler dans des milieux fermés, donc on l'a fait en bénévolat. Mais on a cette source, donc c'est peut être un des moyens, mais je vais faire en sorte que ces arbres ne meurent pas, voilà.

Madame Bonnet : Très bien merci.

Monsieur le Maire : Oui c'est la première année, voir la deuxième année selon les espèces, mais on ne va pas prendre les espèces qui ont besoin d'eau chaque année avec un arrosage, c'est évident.

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire, simplement, le remerciement que j'en ai eu de pénétrer dans une cavité pour déboucher une source, merci.

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 2.10 : OBJET : ANNULLATION DE LA DELIBERATION N°76-2023 DU 15/12/2023 ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES TABLEAUX DE JEAN-DARET ET PIERRE BAINVILLE

Monsieur le Maire : Alors là je vais faire comme l'a préconisé Monsieur Zunino, je laisse à Léonard, parce que là ça devient très intéressant, les demandes de subventions, les subventions qui en fait ça ne marche pas, très compliqué pour une œuvre d'art.

Monsieur Baldocchi : Oui, alors on repasse encore cette demande de subvention pour les deux

tableaux que nous sommes en train de restaurer, deux tableaux qui sont dans notre église et qui vont être prêtés au musée Granet pour une exposition de l'été prochain, simplement parce que les relations avec la DRAC sont très complexes, c'est à dire que quand on pose une question, on met un mois voir un mois et demi à avoir la réponse, donc en fait nous en attendant on avance, on fait partir des dossiers, et on nous répond très longtemps après qu'il y a une erreur, qu'il nous manque encore quelque chose. Donc là ce qu'on avait oublié c'est qu'on a restauré, pour un tableau en fait il faut quatre devis, il y a la restauration de la couche picturale, logique, mais il y a aussi la restauration du châssis, c'est le bois qui est derrière sur lequel tient la toile, il y a la restauration du cadre, et on avait oublié parce que je le savais pas, qu'on restaure aussi la toile, c'est à dire qu'on restaure l'envers du tableau, voilà pourquoi on passe de 26 000 à 30 900.

Madame Mazeaud : Un commentaire, pour le financement de cet investissement, donc un tableau de bouclage entre les demandes des diverses subventions et la participation de la commune nous ait présenté, donc comme quoi c'est possible. Donc nous souhaitons que comme dans les autres communes de France et de Navarre, les demandes de subventions fassent l'objet de ces présentations prévisionnelles, donc là c'est très bien, merci Léo.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si ça se fait en Navarre... Oui ?

Monsieur Zunino : Je ne comprends pas, parce que là dans le projet de délibération vous demandez l'annulation de la délibération, et en même temps vous présentez la nouvelle demande, mais vous auriez dû faire une nouvelle délibération en présentant la nouvelle demande. Là on va voter pour l'annulation.

Monsieur le Maire : Oui. Je pense que Monsieur Zunino a raison, il y a une erreur des services. Donc si vous le permettez on rajoute une délibération à l'ordre du jour.

RECTIFICATION : POINT 2.10 : ANNULATION DE LA DELIBERATION

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 2.11 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES TABLEAUX DE JEAN-DARET ET PIERRE BAINVILLE

Monsieur Zunino : Pour le montant 30 000...

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Monsieur Zunino vous aviez entièrement raison.

POINT 3.1 : OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE DESSERTE ET D'ALIMENTATION DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE-GARE SNCF

Monsieur le Maire : C'est tout simplement un câble électrique qui va être passé dans un fourreau, et pour se faire on a de quoi regonfler la trésorerie de la commune, puisque c'est une indemnité forfaitaire de 20 euros.

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 3.2 : OBJET : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°117/2022 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AI 284 APPARTENANT A L'ASL « LES GENETS » DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTREE DE VILLE RD59-RD59C

Monsieur le Maire : Pareil, nous ferons deux, si vous le permettez, pour la cohérence du Conseil Municipal, on fera 3.2 et 3.2-1.

Donc, je crois que c'est l'ASL qui a bougé ?

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 3.2-1 : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AI 284 APPARTENANT A L'ASL LES GENETS

Monsieur Vigouroux : j'ai une question à poser là. On avait demandé à pouvoir disposer des documents permettant d'assurer que ce terrain conservera une vocation agricole, alors je ne sais pas par exemple, le bail, est-ce que c'est inclus dedans ?

Monsieur le Maire : Mais ce n'est pas du tout agricole. Il y a de la pierre, c'est un talus comme ça il y a une clôture. Je pense que vous vous êtes trompés de délibération.

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : En fait on a fait une délibération, et là avec le dernier bureau d'étude d'exécution, les superficies ont bougé à quelques mètres carrés, plus en moins qu'en plus d'ailleurs

POINT 3.3 : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°113/2022 DU 22/12/2022

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 3.3-1 : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 442 APPARTENANT A L'ASL LE PRE DE LA MARQUISE

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 3.4 : OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE AI 26 APPARTENANT A LA SAFER

Monsieur le Maire : Alors, la politique de notre équipe municipale, vous l'avez bien compris, on est sur le, un, sur l'amélioration des sites naturels, et sur le plan d'alimentation territoriale. Donc la SAFER préempte, pas sur demande de la Mairie, ils le font indépendamment, préempte beaucoup de terres. Le problème que nous avons, c'est que ces terres, il n'y a pas d'agriculteurs, ils sont attenants ou autre. Donc la Mairie a demandé à la SAFER de se porter acquéreur en vue de mettre un agriculteur dans le cadre du PAT. Donc même si certaines zones ne sont pas agricoles mais préemptées par la SAFER, on se porte acquéreur. Et il faut bien comprendre que ces parcelles là sur Simiane, quand la SAFER se porte acquéreur, elles ne sont pas travaillées ces zones-là, et de suite deviennent de la broussaille, puis de la forêt, puis sont reclassées en zone boisée. Et, actuellement, pour une raison illogique, on a 2 sons de cloches suivant le service de l'Etat, que l'on voit. La DDTM ne veut pas qu'il y ait des exploitations agricoles en zone naturelle, surtout en forêt, et la chambre d'agriculture veut. Les deux dépendent de l'Etat. Mais là c'est un peu une guerre de bonnets. Donc, c'est au cas par cas. Autant, si on veut mettre des agriculteurs, refaire venir des agriculteurs sur la commune, préemptez. Au même titre que la SAFER préempte aussi des terrains qui ne sont pas en A, il y a des boisés mais aussi inondables etc. Oui ?

Monsieur Zunino : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de cette délibération, vous avez prévu les crédits nécessaires à cette acquisition, qui normalement est de 20 765 euros, si les comptes sont bien fait, puisque vous avez eu 30 665 de subvention, déjà accordés c'est ça ?

Monsieur le Maire : Oui c'est ça.

Monsieur Zunino : Sauf que dans votre ROB de présentation, dans le plan alimentaire territorial 2024, ces 20765euros ne sont pas prévus.

Monsieur le Maire : On va vérifier.

Monsieur Zunino : Il n'y a pas besoin de vérifier, le ROB est à disposition il est là.

Monsieur le Maire : Non ce n'est pas là dedans, c'est à dire que c'est dans les -

Monsieur Zunino : Si, c'est dans l'annexe ; projet d'investissements 2024, les dépenses 2024 dans le plan alimentaire territorial il y a zéro, il n'y a rien.

Monsieur le Maire : Oui mais là, vous ne m'avez pas... Ecoutez

Monsieur Zunino : Mais puisque la subvention vous l'avez obtenu, donc l'acquisition doit être faite en 2024, donc cela aurait dû être prévu dans le ROB de 2024.

Monsieur le Maire : Non. Nous demandons, nous faisons, nous prenons à la SAFER un terrain, et après, dans le cadre du PAT. Par contre, s'il y a un terrain direct avec un agriculteur en PAT, ce n'est pas la même dénomination, là c'est l'acquisition d'une terre. On n'a pas de convention là avec des agriculteurs. On va avoir une convention sur un terrain avec un agriculteur, qui est déjà en place.

Monsieur Zunino : Mais c'est le projet de votre délibération. Vous faites la demande par rapport à ça : considérant la volonté de la commune de Simiane-Collongue de maîtriser cette parcelle dans le but de mettre à bail à un exploitant agricole. Donc c'est bien aligné avec le plan d'alimentation territoriale.

Donc c'est bien dans le PAT.

Monsieur le Maire : Oui en vue de.
Allez-y Marina.

Madame Barresi : La demande de subvention a été faite en 2023, elle a été acceptée, là on fait de l'acquisition, donc c'est de l'urbanisme pas du tout du PAT, mais c'est en vue, une fois qu'on aura acquis le terrain, on procédera à un AOT avec un agriculteur, Monsieur Bellandi qui est déjà en place au niveau des jardins de Bedouffe, justement parce qu'il nous a demandé pour qu'il puisse avoir la DJA (Dotation de Jeune Agriculteur), il lui faut un peu plus d'un hectare, et avec les 2500 m² de Bedouffe, il ne peut pas avoir cette dotation. C'est pour cela qu'on rachète le terrain à la SAFER, mais aujourd'hui c'est une acquisition de parcelle, ce n'est pas du tout -

Monsieur le Maire : C'est une acquisition foncière.

Madame Barresi : Voilà. Le PAT ça sera pour une prochaine délibération.

Monsieur Zunino : Oui et bien vous le marquez dans vos considérants, dans la délibération, donc c'est bien fait pour ça, Donc c'est bien fait dans le cadre d'un PAT.

Monsieur le Maire : On a fait une grosse erreur de transparence parce qu'on a dit pourquoi on achetait le terrain.

Madame Barresi : En fait c'est en lien pour le PAT mais ce n'est pas un achat PAT.

Monsieur le Maire : On achète un terrain à la SAFER pour construire, pour faire du PAT, pour faire je ne sais quoi, une route, ça c'est une ligne budgétaire. Celle-ci on l'achète à la SAFER, on marque pour la transparence au niveau du Conseil Municipal pourquoi on achète un champ.

Monsieur Zunino : Vous avez dû quand même présenter à la SAFER ce même projet quand même.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas dans le but de le bétonner.

Monsieur Zunino : Vous n'avez pas dit à la SAFER je vais acheter ce terrain pour faire un immeuble. Vous avez dit à la SAFER je vais acheter ce terrain pour faire un PAT. Donc vous avez bien présenté dans la même situation. Donc normalement vous auriez dû le prévoir en dépense de -

Monsieur le Maire : Bon c'est une acquisition foncière. Comptablement, c'est une acquisition foncière. Je ne peux pas changer la nomenclature des comptes publics, je peux l'inventer mais ce sera refusé.

Monsieur Vigouroux : Je reviens sur la question que j'évoquais tout à l'heure, qu'est ce qui permet de garantir que ce terrain conservera une vocation agricole, que dans trois ans on ne va pas changer et bâtir quelque chose dessus.

Monsieur le Maire : Supposons que les agriculteurs que nous avons installés ferment, et on en trouve pas, on ne peut pas garantir. Par contre, de par le zonage en PLUi, ce n'est pas constructible. Voilà. Enfin, à ma connaissance, il n'y a pas de préemption en zone U. En plus c'est inondable.

Monsieur Vigouroux : Et sinon, la DDTM, c'est effectivement l'émanation de l'Etat dans le département, par contre dans la chambre d'agriculture, c'est une instance paritaire, qui comprends des représentants de l'Etat mais qui comprend aussi des représentants des syndicats agricoles.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait.

Pour : 26

Contre : 1 (M. Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

POINT 3.5 : CONTRIBUTION DE LA COMMUNE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PLUi DU PAYS D'AIX

Monsieur le Maire : Alors, c'est une chose un peu particulière qu'il faut bien imaginer. Le PLU n'existe plus maintenant puisque nous sommes en Métropole, c'est un PLUi, mais qui se fait toujours par bassin de vie. Donc du pays d'Aix, qui était le territoire qui n'existe plus, mais on fait quand même un PLUi par bassin de vie, tout simplement. Et l'Etat, hier, il y avait une grande réunion à la Métropole avec une personne qui a été missionnée par Monsieur le Président de la République. Ils ne savent pas trop comment faire avec une Métropole à l'échelle d'un département, avec des bassins de vie qui sont complètement différents, donc c'est pour ceci qu'il a été décidé, pour faire rentrer un peu d'argent, principalement pour la ville de Marseille, de tout mettre en commun, mais un PLUi, on peut pas le faire en commun, parce que c'est trop diversifié. Voilà. Donc il est demandé au Conseil Municipal son avis, je donne la parole à Monsieur Baldocchi.

Monsieur Baldocchi : Par délibération du 18 mai 2018, le conseil de Métropole Aix-Marseille Provence a engagé l'élaboration du PLUi du pays d'Aix. Ce PLUi couvre l'ensemble du périmètre du pays d'Aix, soit 36 communes. Après avoir arrêté le projet du PLUi, en conseil de Métropole le 12 octobre 2023, relative à l'arrêt du projet du PLUi du pays d'Aix, ce dernier fait l'objet d'une enquête publique du 20 février au 4 avril à 12h. Ainsi il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis lors de l'enquête publique relative au projet du PLUi du Pays d'Aix.

Monsieur le Maire : Bien, alors, le PLUi a déjà été, on va dire, retoqué une fois, à cause de Simiane-Collongue, tout simplement c'est que je n'étais pas du tout d'accord sur un zonage, un règlement de zone, qui était vraiment au détriment de nos administrés, qui contrairement à beaucoup de communes, sont d'une façon assez conséquente en zone naturelle. Donc en zone naturelle, on avait le droit à rien. Donc je m'y suis opposé, donc il y a eu un assouplissement et une discussion, et on le repasse, là-dessus j'ai quelques avis encore, où j'estime que certaines restrictions sont encore au désavantage des administrés, mais pas de là à refaire tomber le PLUi.

Une question ?

Madame Mazeaud : Donc là on nous demande de voter pour la délibération portant sur l'avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique relative au nouveau PLUi. Donc sans avoir connaissance des préconisations de cet avis puisqu'il est dans le paquet de feuilles qu'on a eu ce matin, mais qu'on n'avait pas eu, donc on n'a pas pu étudier ce que vous proposiez. Donc ne pouvant donner blanc-seing sur un texte auquel nous n'avons pas été associés, et d'autant plus que nous sommes en désaccord avec la politique municipale actuelle en matière de choix de préservation des terres agricoles et des investissements pour la mobilité -

Monsieur le Maire : C'est un PLUi comme je viens de le dire ce n'est pas communal.

Madame Mazeaud : Oui donc en fait n'ayant pas été associé à la rédaction de cet avis nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire : Mais vous n'avez pas été associé à l'avis de quoi, je n'ai pas compris moi ce que

vous voulez dire la. Ça part sur la mairie est méchante ça je l'ai compris, c'est dans toutes les délibérations. Mais sur quoi ?

Madame Mazeaud : La délibération c'est bien pour délibérer sur l'avis que vous proposez dans le cadre du PLUi ?

Monsieur le Maire : Non, c'est le PLUi lui-même. Il y a une enquête publique actuellement, je ne sais pas si vous l'avez vu, c'est sur tous les tableaux lumineux.

Madame Mazeaud : Alors l' « autorisé Monsieur le Maire à déposer pour le compte une contribution dans le cadre de l'enquête publique » ce n'est pas pour ça qu'on vote ? Ce n'est pas l'objet du vote ? Là on nous demande la délibération, ce n'est pas d'autoriser à déposer une contribution à l'enquête publique ?

Monsieur le Maire : Je demande au nom du Conseil Municipal de mettre un avis concernant la commune sur le PLUi.

Madame Mazeaud : Voilà et donc moi mon intervention c'est de dire que n'ayant pas été associé à cet avis, ne l'ayant même pas lu puisqu'on vient de le recevoir ce matin qu'on a pas eu le temps de le lire, on a un avis qu'on vous communiquera par vous-même, et qu'on s'abstiendra sur le vote de cette délibération. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Maire : C'est bon j'ai compris.

Pour : 22

Abstentions : 5 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX)

La délibération est adoptée.

3-6 : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°111/2022 RELATIVE A LA VENTE D'UNE PARCELLE A DETACHER DES PARCELLES AL 37, 38 ET 39 SUR LE SECTEUR DES HAUTS DE GADIE D'UNE SUPERFICIE DE 8000M² A KORIAN

Bien, là il y a bien deux délibération distinctes. Alors, un groupe ici présent a laissé entendre et fait une procédure à mon encontre parce que ma mère, en fin de vie, était à la maison de retraite, à l'EHPAD. Et, fort de la présence de ma mère, je tiens à dire en fin de vie, elle ne me reconnaît même plus depuis des années, elle ne parle plus, on pouvait imaginer que mon intention de ne pas voir partir une maison de retraite d'une ville, c'est parce qu'il y avait ma mère. Je ne ferai pas de commentaire, je demande à annuler cette délibération, et d'en repasser une, et je ne participerai pas au vote. Je trouve ceci, cette démarche d'attaquer ma mère, de prendre en prétexte ma mère, je tiens à dire que ma mère, qui à mon sens, quand on verra la première pierre de Korian, sera déjà morte. On m'a déjà dit que c'était un miracle si elle avait tenu l'année dernière. Je tiens à dire que mes enfants ne sont pas dans la politique communale. On arrête d'attaquer ma famille. Je trouve que ceci est sale. Je laisse la parole et la présidence à Monsieur Baldocchi.

Monsieur Vigouroux : Attendez-moi je voudrais intervenir là-dessus, désolé parce que...

Monsieur le Maire : Non, moi je ne participe à rien du tout là, parce que j'ai bien compris où vous vouliez en venir.

Monsieur Vigouroux : Je ne sais pas ce que vous avez compris mais, ce n'est pas ce que vous avez

dit en tous cas.

Monsieur le Maire : J'ai été entendu a la gendarmerie pour cela, pour votre plainte.

Monsieur Vigouroux : Oui c'est la mienne.

Monsieur le Maire : C'est la vôtre, ça ne m'étonne pas.

Monsieur Vigouroux : Je voudrais d'ailleurs rectifier, ce n'est pas une plainte du groupe-

Monsieur le Maire : Laissez ma mère tranquille. Laissez la mourir tranquillement.

Monsieur Vigouroux : Vous me laissez parler ? Je ne parle pas de votre mère, je parle des millions d'euros qui sont détournés là. Ce n'est pas pareil.

Monsieur Baldocchi : S'il vous plaît on va passer au vote.

Monsieur Vigouroux : Donc je vais répondre là.

Monsieur Baldocchi : On va passer au vote s'il vous plait.

Monsieur Vigouroux : Donc la raison de l'annulation de cette délibération

Monsieur Baldocchi : L'annulation de la délibération qui est -

Monsieur Vigouroux : Vous permettez ? On peut intervenir sur une délibération ou ça y est on est déjà en Russie là ?

Monsieur Baldocchi : Allez-y

Monsieur Zunino : on aimerait savoir qui est le président de la séance parce que là pour l'instant ça n'a pas été décidé.

Monsieur Baldocchi : C'est moi. Il l'a annoncé. On vous écoute Monsieur Vigouroux.

Monsieur Vigouroux : Voilà donc je voulais poser la question de l'annulation de cette délibération, et par rapport aux propos qui ont été tenus, j'ai effectivement saisi le procureur de la République, parce que j'ai constaté qu'il y avait un écart phénoménal entre le prix de vente de la parcelle pour construire les logements, et le prix de vente au m² à la parcelle, pour construire un EHPAD de la part de Korian. C'est sur cette base là que j'ai saisi le procureur de la République. Qui effectivement a jugé utile de déclencher une enquête, point à la ligne.

Monsieur Baldocchi : Entendu, on va passer au vote s'il n'y a plus de remarque.

Monsieur Zunino : Là on vote quoi, l'annulation ?

Monsieur Baldocchi : On vote pour l'annulation.

Madame Mazeaud : Attendez moi je n'ai pas fini, au procureur a été donné les procès-verbaux qui avaient eu lieu à la délibération, et c'est dans le procès-verbal que Monsieur le Maire expliquait qu'il y avait sa mère à Korian, c'était acté dans le procès-verbal. Et le procureur n'a fait que lire le procès-verbal, donc il ne faut peut-être pas tout mélanger.

Monsieur Vigouroux : Et après il faut pas jouer au Calimero là...

Madame Valois : Bon, peu importe, je relaisse la parole à Monsieur Baldocchi.

Monsieur Vigouroux : Moi je repose juste la question, quelle est la raison de l'annulation de cette délibération. Merci.

Monsieur Baldocchi : Je vous propose qu'on passe au vote.

Monsieur Vigouroux : Quelle est la raison de l'annulation de cette délibération ? C'est quoi la raison pour annuler cette délibération ?

Monsieur Baldocchi : Alors Monsieur le Maire préférerait ne pas prendre part à cette délibération afin qu'on ne l'accuse pas de conflit d'intérêt, donc on la repasse. On annule alors la première, qui est contre ?

Pour : 26

La délibération est adoptée.

POINT 3.7 DELIBERATION RELATIVE A LA VENTE D'UNE PARCELLE A DETACHER DES PARCELLES AL 37,38 ET 39 SUR LE SECTEUR DES HAUTS DE GADIE D'UNE SUPERFICIE DE 8000M² A KORIAN

Monsieur Baldocchi : Donc maintenant on repasse cette délibération sans Monsieur le Maire.

Monsieur Vigouroux : Vous permettez ? On peut intervenir sur la délibération ? Comme nous l'avions déjà indiqué en 2022, le prix de vente est particulièrement minimisé pour le groupe Korian, notamment lorsqu'on le compare à celui de la parcelle voisine vendue aux promoteurs immobiliers. C'est une différence allant de un à trois millions d'euros selon le critère pris en compte. Si on prend la surface du terrain on est à un peu plus d'un million d'euros, si on prend la surface à construire, on n'a pas encore le permis on verra ce qu'il va se construire, on risque d'arriver à trois millions, moi c'est les estimations que j'ai faites par rapport à ce qu'on sait au besoin de mètre carré qu'on peut avoir pour un EHPAD. Je rappelle juste que le groupe Korian a fait un chiffre d'affaire de quatre milliards et demi en 2022 et plus de 5 milliards en 2023. 11,4% d'augmentation entre 2023 et 2022. Je pose la question, qui profite d'un tel écart de plusieurs millions d'euros, alors que la commune a grand besoin de recette en ce moment. Voilà.

Monsieur Baldocchi : Merci pour votre remarque.

Philippe ARDHUIN n'a pas participé au vote.

Pour : 20

Abstentions : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

Je vais repasser la présidence à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Vous savez, pendant la campagne municipale, plusieurs fois on m'a crevé les

pneus, on a même tagué ma maison, pas lors de ma dernière campagne mais l'autre. J'ai été menacé de mort plusieurs fois, et si vous regardez bien l'actualité, ce sont des choses qui sont extrêmement malsaines. Alors me menacer, me harceler, j'accepte parce que c'est moi, mais qu'on ne touche pas à ma famille.

Si vous avez quelque chose à dire au conseil, vous demandez la parole Madame Bonnet, et vous prenez le micro, parce qu'on entend que vous là.

Madame Bonnet : Ah d'accord.

Monsieur le Maire : Ecoutez Madame Bonnet la dernière fois que je vous ai repris vous avez dit que c'est du sexisme.

Madame Bonnet : Pardon ?...

Monsieur le Maire : Madame Bonnet, vous arrêtez. On est l'ordre du jour, je vous demande simplement du silence

Madame Bonnet : Je ne peux pas parler.

Monsieur le Maire : Non vous ne pouvez pas parler, comme dans tous les Conseils Municipaux de France et de Navarre, mais en Navarre c'est le cas.

3.8 : APPROBATION DE LA CONVENTION HABITAT SUBSEQUENTE A LA CONVENTION-CADRE HABITAT A CARACTERE MULTI-SITE N°2

Monsieur le Maire : Alors au niveau de l'EPF, c'est à dire de l'EPF comme on l'a fait pour les terrains, à l'époque, avant ma mandature et ça a toujours été le cas, l'EPF se portait acquéreur au profit des communes dans un cadre bien précis qui était soit l'équipement, mais c'est plus rare, mais surtout pour tout ce qui est habitat social, et c'était dans son statut. Ce n'est plus le cas actuellement. Actuellement il faut passer une convention avec l'EPF pour qu'il puisse être acquéreur de terrain ou de bâti. Voila.

Il y a des questions ?

Madame Mazeaud : Oui, un commentaire, la convention habitat soumise au vote soulève plusieurs remarques, donc signer cette convention c'est déléguer à la Métropole la gestion via l'EPF du devenir de l'affectation du foncier de notre commune, donc nous sommes surpris dans le cadre des interventions que vous avez pu faire cette perte d'autonomie du pouvoir de décider pour notre commune.

Monsieur le Maire : Où c'est marqué la Métropole ?

Madame Mazeaud : On n'est pas sur la même délibération je me suis trompé ?

Monsieur le Maire : Oui d'accord, le bien acquis n'est pas pour la métropole.

Madame Mazeaud : Oui mais c'est la métropole qui va avoir la capacité de décider.

Monsieur le Maire : Non, c'est-à-dire que actuellement nous sommes dans une métropole, somme toute où j'étais contre, parce que je trouve qu'elle est plus encline à siphonner la trésorerie d'une commune contrairement à la CPA, mais ça c'est un autre problème de déficit de grandes villes, mais nous sommes un EPCI. La convention multi-sites, ils la passent pour toutes les communes. Les

communes forcément de la Métropole. Après ça aurait pu être la région aussi, ils auraient pu élargir, mais là ça a été fait au niveau métropolitain. Après la Métropole a délibéré, en disant oui, au niveau de l'EPCI, on peut, l'EPF peut se porter acquéreur, au niveau de l'assiette de la Métropole et après c'est la commune qui va signer. Si je me porte acquéreur d'un bâti c'est le Maire de Simiane avec l'EPF, mais sans signer cette convention, ils ne peuvent pas, voilà. Ce n'est pas pour la Métropole. D'ailleurs je ne sais même pas si la Métropole peut passer par l'EPF en son nom, mais ça, c'est un autre problème.

Madame Mazeaud : En termes de coûts d'études qui sont à la charge de la commune avec un chèque en blanc pour les tiers de 50%, comment aura-t-on le contrôle de ces coûts d'études ?

Monsieur le Maire : Alors c'est simplement, nous avons un procédé qui existe depuis la nuit des temps puisqu'il n'y a aucun changement à ce niveau-là, il y a une estimation du domaine, sur le bien ou le terrain. Et l'achat aux propriétaires, c'est plus ou moins 10%. Enfin plutôt, pas plus de 10%. Autrement, si c'est au-delà ça passe par une DUP c'est à dire Déclaration d'Utilité Publique et préemption. Mais après, est-ce que ce taux de 10% peut à l'avenir bouger ou non, c'est un décret. Actuellement c'est 10%.

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé à 11h22, Monsieur le Maire lève la séance.

***lorsqu'il est mentionné « propos inaudibles » cela veut soit dire que les personnes ne s'expriment pas dans le micro soit que plusieurs personnes parlent en même temps.**

Secrétaire de séance
Dominique VALOIS-VALERA

Monsieur le Maire
Philippe ARDHUIN